



unisoc

RAPPORT ANNUEL 2018



Avant-propos

Le secteur à profit social est un allié indispensable pour les futurs dirigeants

Le 26 mai, nous nous rendons tous aux urnes. Ce jour-là, il y aura des élections tant fédérales, régionales qu'européennes. C'est la raison pour laquelle ce rapport annuel est placé sous le signe des attentes du secteur à profit social vis-à-vis des nouveaux dirigeants politiques.

En collaboration avec tous les secteurs que représente l'Unisoc, nous avons dès lors identifié les éléments qui devront être repris dans les futures politiques afin de créer un terrain propice à un secteur à profit social en bonne santé.

Les prestations de services dans le secteur à profit social sont souvent perçues comme une évidence, mais c'est loin d'être le cas. Déposer les enfants à la crèche, l'aide à domicile, un séjour à l'hôpital, les maisons de repos, l'offre culturelle, etc. : chacun d'entre nous fait appel aux services de nos employeurs à profit social.

Tous les jours, de nombreuses organisations et leurs travailleurs se chargent de rencontrer ces besoins sociétaux. Ces services n'existeraient pourtant pas sans l'aide financière et le soutien des dirigeants politiques.

À travers ce rapport annuel, vous aurez l'occasion de prendre connaissance des mémorandums de l'Unisoc et de ses partenaires régionaux (Verso, UNIPSO et BRUXEO). Vous remarquerez que de nombreuses attentes de nos secteurs sont les mêmes aux différents niveaux politiques (dont évidemment le financement structurel du secteur à profit social).

Il est, en outre, d'une importance capitale que le secteur social soit entendu lorsque le gouvernement veut prendre des mesures qui ont un impact sur le fonctionnement de milliers d'organisations à profit social. Ces dernières années, nous constatons en effet que la politique suit trop souvent une réalité purement commerciale, qui n'est pas toujours applicable au secteur à profit social. Impliquer les représentants du secteur à profit social contribuera à l'élaboration d'une réglementation mieux adaptée aux réalités de ce secteur.

2019 promet d'être une année intéressante. L'Unisoc et ses fédérations membres veilleront à ce que les accords de gouvernements prennent en compte les réalités du secteur à profit social. C'est le seul moyen de construire une société saine et sociale !

Michaël De Gols, Directeur de l'Unisoc

Sommaire

1

Nous sommes Unisoc

p.4

Qu'est-ce que l'Unisoc
Que fait l'Unisoc
En chiffres & images

2

Voici ce qu'attend le secteur à profit social des nouveaux gouvernements

p.9

Entretien avec Tim Vannieuwenhuysse
Interview avec Stéphane Emmanuelidis
Interview avec Jean-Claude Praet
Interview avec la présidence de l'Unisoc

3

Zoom sur quelques dossiers

p.25

Réforme des sociétés et des associations
Travail semi-agoral (ou associatif)
Pensions - Métiers pénibles
Règlement général sur la protection des données (RGPD)
Diversité et non-discrimination
Bien-être au travail
Budget mobilité
Conclusion

4

Formations et sessions d'information par Unisoc

p.34

RGPD - Vos nouvelles obligations en tant qu'employeur à profit social

5

Membres et collaborateurs

p.36

Les membres et leurs représentants
La gestion de l'Unisoc
Nos collaborateurs

PARTIE 1

Nous sommes
Unisoc



Qu'est-ce que l'Unisoc ?

L'Unisoc est le seul représentant reconnu des entreprises à profit social belges dans le cadre de la concertation sociale.

L'Unisoc est une union de fédérations sectorielles. Ces fédérations regroupent et défendent les intérêts d'employeurs individuels des secteurs privés et publiques des hôpitaux, des établissements et services de santé, des services d'aide familiale et senior, des établissements et services d'éducation et d'hébergement (dans le secteur de l'aide à la jeunesse et aux personnes handicapées),

des entreprises de travail adapté et des ateliers sociaux, du socio-culturel, de l'enseignement et des organisations d'action sociale.

L'Unisoc est une organisation pluraliste, où sont représentées toutes les tendances idéologiques et philosophiques.

18%

Le secteur à profit social est un employeur important qui occupe 18,26% des travailleurs belges.



Que fait l'Unisoc ?

L'Unisoc soutient et renforce ses membres dans leur ambition d'offrir des services à profit social de qualité, nécessaires à l'ensemble de la société, devant dès lors être accessibles à tout un chacun : les besoins des utilisateurs priment et non pas leurs possibilités financières. D'éventuels bénéfices ne sont pas distribués à des actionnaires (comme c'est le cas dans le secteur commercial), mais sont réinvestis dans l'objectif social. **C'est le cœur même du "modèle à profit social"**.

L'Unisoc développe sa vision pour un secteur à profit social durable. Elle prend ainsi position sur les thèmes et défis sociétaux majeurs.

L'Unisoc aspire à une politique socio-économique saine, permettant aux entreprises à profit social de se développer et de se renforcer. Si nous voulons continuer à offrir des services de qualité répondant aux besoins humains et sociétaux croissants, nous devons veiller à une politique stimulante pour le non marchand plutôt qu'à une politique qui le limite dans ses ambitions.

La défense des intérêts des entreprises à profit social au sein de la concertation socio-économique interprofessionnelle belge et européenne forme le cœur de la mission de l'Unisoc.

Ainsi, l'Unisoc dispose des ressources qui lui permettent de viser à un climat socio-économique belge et européen s'alignant au mieux sur les intérêts de ses membres.

Grâce à sa connaissance extensive du secteur à profit social et de ses enjeux, l'Unisoc est l'interlocuteur-expert des acteurs socio-économiques interprofessionnels belges et européens pour toutes les questions qui touchent au secteur à profit social belge.

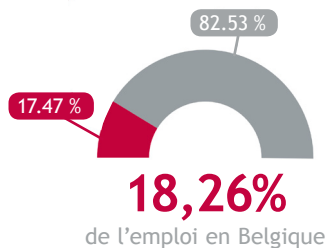


En chiffres & images

Le secteur à profit social
un acteur incontournable du
paysage socio-economique Belge



Un employeur important



714.140
travailleurs



Un employeur actif dans de multiples secteurs d'activités



au sein de
31.779
établissements



	ETP	En % du secteur à profit social
Enseignement (CP 152 et 225)	18.910	3,36%
Spectacle (CP 304)	7.069	1,26%
Aides familiales et senior (CP 318)	40.170	7,14%
Education et hébergement (CP 319)	71.517	12,71%
Entreprises de travail adapté (CP 327)	39.501	7,02%
Secteur Socio-Culturel (CP 329)	48.115	8,55%
Etablissements et services de santé (CP 330)	265.674	47,23%
Aide sociale et soins de santé (CP 331 et 33)	24.617	4,38%
Secteur non-marchand auxiliaire (CP 337)	46.942	8,35%

Tant dans le secteur privé que public

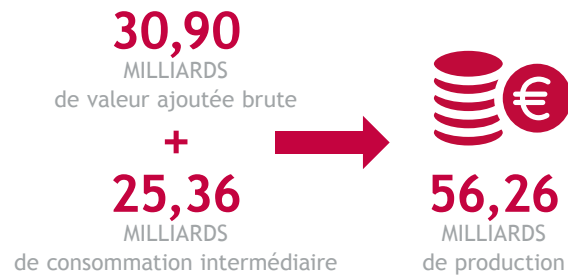


542.214
travailleurs du secteur privé

171.926
travailleurs du secteur public

- 24% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur public
- 76% de l'emploi du secteur à profit social relève du secteur privé

Un poids économique non-négligeable



Un vecteur de sens et de lien social

Grâce au dévouement désintéressé
de plus de

1.166.000
volontaires



Un secteur particulièrement attentif aux enjeux du vieillissement

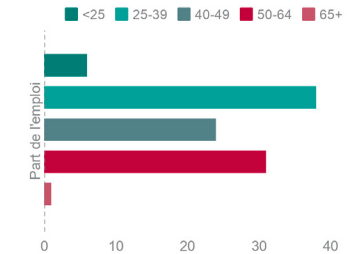
Un enjeu qui touche ...
... les bénéficiaires de services

... mais aussi les travailleurs du secteur à profit social



16,8%
En 2000

25,8%
En 2060



1 travailleur sur **3**
a plus de 50 ans dans le secteur à profit social

Une part non-négligeable des travailleurs sont à temps partiel

Secteur à profit social



■ Temps-plein (43.21%)
■ Temps partiel (56.79%)

Emploi total



■ Temps-plein (65.05%)
■ Temps partiel (34.95%)

Un secteur féminin



des travailleurs du secteur à profit social sont des femmes



>1/5e

Une femme sur 5 qui travaille en Belgique travaille dans le secteur à profit social

PARTIE 2

Voici ce qu'attend le
secteur à profit social des
nouveaux gouvernements



“La quête de
qualité est
inscrite dans
notre ADN”

Entretien avec Tim Vannieuwenhuyse

Président de Verso

Le profit social : des entrepreneurs sociaux au plus profond d’eux-mêmes

“La reconnaissance de l’utilité, de l’importance et de l’impact du profit social, basée sur la foi et la confiance en le secteur” : c’est la demande explicite du nouveau président de Verso, Tim Vannieuwenhuyse, au monde politique à l’approche des élections de mi-2019.

Tout comme les familles et les entreprises, le profit social a aussi ses caractéristiques et est incontournable pour réaliser certaines choses. Mais quand il s’agit du profit social, on a trop souvent tendance à le voir sous le seul angle de son coût et pas de ce qu’il rapporte (argent, plus-value sociale, etc.).

“Je me vois pourtant comme un entrepreneur, comme quelqu’un d’animé par son propre rêve et sa propre mission, pas comme quelqu’un qui ‘subit’ et se plie aux décisions du politique”. Les autorités doivent laisser de l’espace pour entreprendre : un

entrepreneur doit réagir rapidement aux besoins évolutifs de la société et pouvoir proposer une palette intégrée de services, à travers les secteurs.

Il y a bien sûr des entrepreneurs qui pratiquent le cherry picking, mais Tim n'a aucun jugement de valeur à leur égard : c'est la liberté d'entreprendre ; "à chacun sa mission" ! La Flandre correspond à ce modèle d'entreprise. Il y aura toujours des cowboys, déclare Tim, mais cela peut inciter les entrepreneurs sociaux à être encore plus systématiques et à exploiter toutes les occasions. Cela suppose évidemment d'être convaincus que notre mission est la bonne : dans nos secteurs, le professionnalisme et l'idéalisme jouent un si grand rôle que nous ne devons pas trop nous inquiéter d'un manque de qualité du service.

Tim Vannieuwenhuyse croit en les ASBL : la quête de qualité est inscrite dans leur ADN. Elles réunissent des moyens pour œuvrer à leur mission et le profit que cela peut générer est réinvesti dans le même sens. Mais si l'État vient entraver cette quête par excès de réglementation, c'est une occasion manquée. Pour les S.A. en revanche, la tentation est beaucoup plus grande de ne se concentrer que sur un seul aspect : souvent, c'est alors le résultat et pas la qualité. Il est donc préférable que certaines choses restent entre les mains des ASBL. Tim sait de quoi il parle : il a travaillé dans le secteur commercial par le passé.

Mesurer c'est savoir, dit le président de Verso, et ce sera encore plus important pour l'État ainsi que les autres parties prenantes à l'avenir : tant dans le profit que dans le profit social, on se sert de mesures d'impact social, de KPI, du benchmarking, etc. Selon Tim, ce sont d'ailleurs les outils par excellence avec lesquels le profit social pourra se rendre incontournable.

Il invite les (sous-)secteurs du profit social à déterminer eux-mêmes les indicateurs avec lesquels ils veulent mesurer l'impact social et à ne surtout pas attendre que l'État impose la marche à suivre. Il cite le décret sur le travail adapté en Flandre, qui met l'accent sur la transition vers le marché de l'emploi 'régulier' (*c'est-à-dire non subsidié*). Cela s'inscrit bien sûr dans la démarche d'inclusion des pouvoirs publics, mais qu'entend-on au juste par inclusion et intégration ? Les plus faibles d'entre nous sont parfois exclus en raison de cette même recherche d'inclusion : un effet pervers donc.

“ Il est plus amusant de pouvoir jouer sur un terrain de football que sur une table de pingpong.”

Et qu'en est-il du paradoxe des ASBL ?

“Quand on fait ce pour quoi on a été créé, on fait faillite, mais si on ne mène que des activités qui rapportent, on perd sa mission de vue : qu'en est-il dans le profit social ?” demande le représentant de l'Unisoc.

Ce n'est pas si courant dans le profit social. Tim Vannieuwenhuysse le sait par expérience. Il y a aussi des cowboys, bien sûr, mais l'ADN des gens qui travaillent dans ce domaine s'affirme là encore : si on travaille dans le **profit social**, c'est parce qu'on a une **mission**.

Un bon équilibre entre les activités - certaines rentables, d'autres déficitaires - est évidemment d'une importance capitale. Mais dans le profit social on n'abandonne pas une activité uniquement parce qu'elle génère des pertes, tant qu'elle s'inscrit dans la même mission : “mon conseil d'administration n'attend pas de moi que j'abandonne une activité pour obtenir un meilleur résultat”, dit le directeur de WAAK, entreprise de travail adapté.

Comment cela se traduit-il dans les actions que nous attendons de l'État ?

L'État doit investir dans le secteur et lui faire confiance : si la demande en certains services dépasse l'offre, alors il faut investir - par le biais de l'État et, si possible, par celui du secteur-même -, et le secteur doit essayer de gagner encore en efficacité. Avec

l'indispensable liberté d'entreprendre et un cadre réglementaire pas trop rigide, le profit social peut parfaitement y parvenir, et en toute transparence.

Le secteur a aussi besoin d'un **cadre clair** et d'une vision à **plus long terme** : nous voulons savoir où nous en sommes afin de pouvoir anticiper et d'avoir le temps d'adapter nos activités.

Entreprendre c'est aussi pouvoir **sortir de son pré carré**. Les demandes de soin, par exemple, sont de plus en plus complexes et souvent réparties sur un plus vaste éventail de prestataires. Leur coordination coûte souvent beaucoup d'énergie, sans valeur ajoutée. Il faudrait pouvoir faire plus avec moins de moyens, mais alors il nous faut davantage de vases communicants. Ce processus est en marche, mais devrait avancer beaucoup plus vite : la demande augmente et l'influx de collaborateurs est limité. Si l'État ne donne pas aux entreprises sociales l'espace suffisant pour résoudre cela, les listes d'attente, notamment, s'allongeront encore.

Bien évidemment, il lui incombe de bien baliser les principes : un **cadre externe** offrant suffisamment de **marge de manœuvre** en son sein. “Mais c'est plus amusant de pouvoir jouer sur un terrain de football que sur une table de pingpong”, déclare Tim en conclusion de son plaidoyer pour l'entrepreneuriat social.



Interview avec Stéphane Emmanuelidis

Président d'Unipso

Alors que l'Unisoc publie son mémorandum fédéral pour les élections de mai prochain ainsi que, en partenariat avec Verso, l'UNIPSO et BRUXEO, son mémorandum européen pour les élections qui se dérouleront au même moment, nous avons souhaité donner la parole à Monsieur Stéphane Emmanuelidis, président de l'UNIPSO, pour recueillir ses réflexions sur une série d'enjeux et de défis qui attendent le secteur à profit social.

Dans votre mémorandum pour les élections de mai 2019, vous évoquez trois défis majeurs qui attendent tant la Wallonie que la FW-B. Pourriez-vous nous en dire plus ?

En effet, il s'agit des défis liés à l'inclusion, l'émancipation citoyenne et l'innovation face aux évolutions technologiques et environnementales. Le secteur à profit social a une vocation ou une finalité particulière : quand il travaille avec des publics, il tend à donner à chacun, sinon l'ensemble des chances possibles, la chance de rester inclus dans notre société. On ne peut considérer que, dans notre monde économique-social, il y a d'un côté le monde marchand, de

l'autre le monde non marchand, et qu'ils reposent sur les mêmes techniques et approches. Le secteur à profit social doit toujours être en mouvement et innover dans les services qu'il propose ou les manières de travailler pour faire face aux nouvelles problématiques sociétales, susciter des changements de comportement et renforcer la capacité d'agir des citoyens. S'agissant de l'environnement, nos secteurs consomment beaucoup d'énergie (transport, infrastructures, etc.) donc il faut des moyens pour continuer à rendre des services de qualité dans un environnement le plus écologique possible et accompagner nos entreprises dans le développement de solutions alternatives.

“ Le volume des financements est important, mais la souplesse des modalités d'utilisation de ces financements l'est aussi.”

Quelles sont les mesures qui, selon vous, devraient être prises pour assurer un financement stable et pérenne des entreprises à profit social ?

La pérennité du financement est fondamentale dans la mesure où nos secteurs évoluent dans une forte imbrication avec les autorités publiques. Par leur financement, il s'agit de garantir l'accessibilité de services de qualité pour tous, ne l'oublions pas. Il faut privilégier les subventions pluriannuelles et offrir la possibilité d'une utilisation plus élastique des moyens octroyés. Dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes handicapées par exemple, le principe est que la non-utilisation des subventions doit être reversée à l'administration. Il serait utile de prévoir de pouvoir utiliser ces moyens financiers ou une partie à l'investissement, aux projets innovants ou aux nouveaux besoins. Tout en étant transparentes dans l'utilisation des subventions, les entreprises à profit social demandent de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre et d'un cadre qui ne soit pas trop strict pour permettre une gestion optimisée des moyens. Il doit y avoir un dialogue permanent pour permettre une plus grande flexibilité. En d'autres termes, le volume des financements est important, mais la souplesse des modalités d'utilisation de ces financements l'est aussi. La logique du projet de guide des dépenses éligibles en cours d'élaboration en Wallonie (DGO6) fait à cet égard peser des menaces sur le secteur de l'insertion.

Les dispositifs d'aide à l'emploi ont-ils encore un avenir (pensons au dispositif APE qui fait l'objet de tentatives de réforme) ? Que préconisez-vous pour les améliorer ?

Les dispositifs d'aide à l'emploi ont évidemment encore un avenir, mais il faut tenir compte d'une série d'évolutions. La création de programmes de résorption du chômage (PRC) date des années 70. Si cela concernait au départ des postes temporaires, au fil des réformes de l'État les pouvoirs publics se sont montrés moins regardants sur les qualifications requises et on a plutôt favorisé les emplois qui correspondent aux besoins des secteurs concernés. L'aboutissement de cette évolution est aujourd'hui le transfert vers les politiques fonctionnelles et c'est compliqué. Il y a un véritable changement de paradigme qui nécessite une concertation avec les secteurs. Les dispositifs d'aide à l'emploi ont un avenir mais ils nécessitent des moyens autres que les moyens APE. Il faut relancer une politique de l'emploi. Notre préconisation : travailler consensuellement sur la réforme APE, stabiliser les secteurs et ensuite relancer une politique de l'emploi avec le secteur à profit social en mobilisant d'autres soutiens.



Pensez-vous que les pouvoirs publics font assez pour la formation des stagiaires et des travailleurs-ses actif-ve-s dans les entreprises à profit social ?

Non. En fait, les pouvoirs publics mettent en place le cadre d'autorisations qui permet aux associations de former des stagiaires et des travailleurs-ses, mais le soutien financier n'est pas suffisant et cela se fait surtout sur les forces de travail des associations. Nous plaidons par exemple pour que les chèques-formation et le crédit adaptation, ou équivalents, deviennent accessibles aux entreprises du secteur à profit social. Nous demandons aussi une simplification administrative et une liquidation plus rapide des subventions dans le cadre du "congé-éducation payé" et le déblocage de moyens pour le remplacement du personnel en formation.

Dans un contexte de charge administrative toujours plus accrue (rapports d'activité, rapports d'exécution, rapports justificatifs, registre des bénéficiaires effectifs, etc.), les entreprises à profit social peuvent-elles encore se concentrer sur leur objet social et sociétal ?

Il faut être nuancé. Il y a une charge administrative, mais l'objectif de transparence par rapport à l'utilisation de subventions publiques est légitime. Le secteur à profit social souhaite respecter les règles à cet égard et maintenir des rapports sereins avec les autorités publiques. Toutefois, cela doit se faire dans un souci d'équilibre avec la charte associative, ce qui implique un principe de confiance. Si l'équilibre entre transparence et confiance est trouvé, cela aura le mérite, à la fois pour le secteur et pour les autorités, de se concentrer sur la finalité de nos actions. Les organisations doivent aussi pouvoir compter sur un cadre réglementaire et administratif clair et stable.

La vétusté des infrastructures d'une série d'entreprises à profit social (hôpitaux, crèches, maisons de repos ou encore écoles) est de plus en plus marquée. Que faudrait-il faire pour y remédier et ainsi permettre aux entreprises à profit social de continuer à offrir leurs services dans un environnement adapté ?

D'abord, il faut avoir une vision courageuse et réaliste du problème : arrêter de faire semblant que c'est un problème secondaire qu'on peut mettre au second plan. Il faut le regarder de front. Par

ailleurs, il ne faut pas tomber dans le piège de la concurrence entre les problèmes. Il faut créer les moyens de façon large et non de façon résiduelle. Il ne faut pas se contenter d'appliquer des rustines. Sans vision à long terme, le risque de marchandisation est clair car seuls pourront survivre ceux qui trouvent les plus gros investissements, investissements qui proviendront inmanquablement du monde marchand. Sans politique publique, c'est la porte ouverte à une logique de rentabilité très éloignée de nos missions d'intérêt général. Il va falloir se donner les moyens de nos objectifs. Des moyens financiers bien sûr mais aussi une information et des outils davantage complets pour que nos entreprises puissent adapter leurs parcs d'infrastructures (notamment aux enjeux environnementaux dont on a déjà parlé). Développer les prêts verts à taux zéro pour la construction et la rénovation énergétique des bâtiments ou développer des incitants financiers spécifiques sont des pistes à explorer.

Selon vous, quelle place occupe l'entrepreneuriat social aujourd'hui et quels sont les défis qui nous attendent à ce niveau ?

Le secteur à profit social est aujourd'hui plus structuré qu'avant. Nous venons quand même d'une époque où il y avait un désert social, sans réglementation. À présent, nous avons toujours un rôle précurseur, mais dans un cadre plus institutionnalisé, donc moins naïf et plus professionnel. Le paysage est en partie construit et faut continuer à aider cette institutionnalisation. Toutefois, il faut

éviter le piège d'une reproduction des logiques de l'entrepreneuriat classique. Nos secteurs sont composés d'entreprises à profit social, qui poursuivent des missions d'intérêt général, qui sont créées en vue de contribuer à un objectif sociétal. Notre entrepreneuriat est donc un moyen, pas une fin. Un vrai défi est de créer un environnement propice pour dynamiser et promouvoir cet esprit d'entreprendre autrement et aussi de favoriser l'innovation sociale et la recherche dans notre secteur.

Le secteur à profit social constitue une force économique grandissante : 1 emploi sur 3 en Wallonie, 1^{er} secteur créateur d'emplois et taux de croissance moyen exponentiel. Pourtant, sa représentation dans la concertation - notamment sociale - n'est pas à la hauteur de cette force économique. Quelles initiatives devraient être prises pour corriger cette anomalie ?

Avant tout, il faut reconnaître que, depuis la création de nos fédérations, il y a une évolution positive, avec aujourd'hui une bonne représentation. Mais certains vieux réflexes ont la peau dure. Exemple : le G10. Il demeure donc des moments de concertation importants où nous sommes absents, alors qu'en raison de notre positionnement différent sur une série d'enjeux (sécurité sociale, fiscalité, etc.), nous devrions avoir droit de cité. Dès lors, nous devons avoir le courage de nous impliquer partout où employeurs et travailleurs sont représentés. Il y a encore du travail, avec la possibilité d'une meilleure représentation (par exemple au comité de

gestion du FOREM). Par ailleurs, nous ne devons pas nous cantonner à des aspects techniques ; nous devons aussi intervenir quand le gouvernement questionne de manière plus politique les partenaires sociaux. Enfin, nous devons être présents aussi bien dans les cénacles formels que dans les discussions informelles. C'est en amont de la préparation de nouvelles législations que nous devons être consultés et non en bout de course. Un appel en ce sens doit être lancé aussi bien au monde politique qu'aux autres partenaires sociaux.



Interview avec Jean-Claude Praet

Président de BRUXEO

Alors que l'Unisoc publie son mémorandum fédéral pour les élections de mai prochain ainsi que, en partenariat avec Verso, l'UNIPSO et BRUXEO, son mémorandum européen pour les élections qui se dérouleront au même moment, nous avons souhaité donner la parole à Monsieur Jean-Claude Praet, président de BRUXEO, pour recueillir ses réflexions sur une série d'enjeux et de défis qui attendent le secteur à profit social.

En quoi l'identité et les fondamentaux du secteur à profit social sont-ils mis sous pression ?

Tout d'abord, ce que nous défendons, c'est une vision qui consiste à *offrir des services accessibles et de qualité qui répondent aux besoins de tous les Bruxellois indépendamment de leur capacité financière*. Sachant que 31 % des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté, que la population augmente, se précarise et se diversifie de jour en jour, l'enjeu est de taille. Sur le terrain, les premiers effets se font déjà sentir. Nous avons interrogé les entreprises à profit social bruxelloises dans le cadre d'une grande enquête : 54 % d'entre elles soulignent que la forte croissance de la demande est

le frein principal à l'accessibilité de leurs services pour les usagers. Le défi est simple et il se résume à l'équation suivante : *répondre à des besoins croissants tout en garantissant la qualité des services, sans tomber dans le piège de politiques "déprofessionnalisantes"*. On ne peut brader la santé et le bien-être de nos concitoyens. Ce type de politique ne résout rien et fait peser, au contraire, un risque pour le citoyen. C'est pourquoi nous demandons aux pouvoirs publics d'augmenter et d'adapter l'offre de services afin de répondre à la croissance des besoins.

Qu'est-ce qui différencie le secteur à profit social bruxellois de celui des autres régions ?

Doit-il affronter des défis qui lui sont propres ?

En plus des éléments déjà évoqués (précarité et diversité), j'ajouterai qu'en tant que capitale, Bruxelles offre des services à une population qui dépasse le cadre de ses frontières administratives. Il suffit de penser à l'offre socioculturelle ou encore aux hôpitaux pour s'en convaincre. Si la population de Bruxelles est de 1,1 million d'habitants, on estime qu'environ 1,5 million de personnes sont présentes quotidiennement sur le territoire bruxellois.

“ La forte croissance de la demande est le frein principal à l'accessibilité des services.”

Bien que le chômage des jeunes soit en diminution, il demeure un problème. Quelles sont vos propositions pour augmenter le taux d'emploi des personnes avec un bas niveau d'instruction (taux d'activité de 50 % au niveau belge) ? En quoi le secteur à profit social a-t-il un rôle particulier à jouer au regard de ce défi ? Et comment voyez-vous évoluer la politique de formation ?

Historiquement, les entreprises à profit social ont démontré leur capacité à engager et à prendre leurs responsabilités face au défi du chômage. Je pense aux entreprises d'insertion professionnelle, mais pas seulement. De façon générale, nous formons des travailleurs de qualité, ce qui permet ensuite, à un jeune par exemple, un accès plus aisé à l'ensemble du marché de l'emploi. Et une particularité de nos secteurs, c'est qu'il s'agit d'emplois de qualité et porteurs de sens, locaux et non délocalisables, créateurs de plus-value sociale. J'insiste sur ce point : chaque emploi contribue notamment à réduire le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et à renforcer la cohésion sociale. Nous demandons donc de consolider le dispositif ACS. En matière de formation, il faut développer une politique ambitieuse, garantissant un niveau de qualification adéquat et un volume de diplômes suffisant pour répondre aux besoins. À ce sujet, Bruxeo partage la volonté du gouvernement de développer des politiques croisées emploi-formation. Cette initiative permettrait notamment de soutenir la professionnalisation et l'attractivité des métiers du secteur, sachant que certains métiers sont déjà en pénurie et que les besoins de recrutement ne feront qu'augmenter à l'avenir.

Selon vous, quelle place occupe l'entrepreneuriat social aujourd'hui et quels sont les défis qui nous attendent à ce niveau ?

On l'oublie parfois mais les entreprises à profit social font preuve de créativité et d'innovation, technologique bien sûr mais pas seulement. Historiquement, elles ont souvent joué un rôle pionnier en répondant à des besoins essentiels de la population qui sont insuffisamment rencontrés. Aujourd'hui, de nombreuses structures et réseaux visant à soutenir les porteurs de projets d'innovation sociale existent. Il faut continuer à soutenir leur développement. Bruxeo s'associe pleinement à ces initiatives. De façon plus générale, il faut reconnaître les entreprises à profit social comme moteurs et partenaires du développement économique bruxellois.

L'environnement et la mobilité se trouvent actuellement tout en haut des thèmes de société. Quelles sont vos propositions à ce sujet ?

C'est très simple : il faut développer des mécanismes de financement permettant à toutes les entreprises à profit social d'investir dans la rénovation, la performance énergétique, la mise aux normes et l'adaptation de leurs infrastructures. Au travers de la politique du Pack Energie, Bruxeo accompagne et conseille les entreprises à profit social bruxelloises pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et veiller à l'utilisation rationnelle de l'énergie. En matière de mobilité, il y a un besoin urgent d'assurer, dans toutes les communes bruxelloises, des transports en commun en

nombre suffisant, assurant flexibilité, sécurité et rapidité afin de rendre les emplois plus attractifs et les services à la population plus accessibles.

Comment favoriser la cohésion sociale et promouvoir la diversité dans vos entreprises ?

À Bruxelles, la diversité à l'emploi est encore trop faible, y compris dans le secteur à profit social. Toutefois, plus encore que dans les autres régions, le secteur à profit social se caractérise par sa diversité aussi bien parmi les membres du personnel qu'au niveau des bénéficiaires qui font appel à nos services. La diversité sur le lieu de travail n'est pas seulement une question de justice et d'égalité des chances. Elle constitue également une opportunité et une réelle valeur ajoutée pour l'entreprise en termes de compétences et de talents. C'est sur la base de ces constats que Bruxeo a développé, depuis 2017, un projet "So-Diversity", afin de promouvoir la diversité parmi le personnel, de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion des entreprises, et de favoriser l'accessibilité de tous les usagers à l'offre de services. Bruxeo s'engage au quotidien dans cette voie comme le partenaire des entreprises à profit social en matière de diversité et de non-discrimination.



Luc Jaminé



Alain Cheniaux

Interview avec Alain Cheniaux et Luc Jaminé

Président et vice-président ad interim de l'Unisoc

Alors que l'Unisoc publie son mémorandum fédéral pour les élections de mai prochain ainsi que, en partenariat avec Verso, l'UNIPSO et BRUXEO, son mémorandum européen pour les élections qui se dérouleront au même moment, nous avons souhaité donner la parole à Messieurs Alain Cheniaux et Luc Jaminé, respectivement président et vice-président ad intérim, pour recueillir leurs réflexions sur une série d'enjeux et de défis qui attendent le secteur à profit social.

Monsieur Cheniaux, comment voyez-vous l'évolution de la présence des entreprises à profit social dans la concertation sociale ? Le secteur y est-il suffisamment pris en compte ?

Le secteur à profit social met son expertise à la disposition des gouvernements pour élaborer des politiques publiques ambitieuses répondant aux besoins et aspirations de la population. Par ailleurs, nous avons, au niveau fédéral notamment, intégré une série d'instances importantes pour la concertation sociale. Il y a donc une évolution positive.

Positive, mais insuffisante. Le secteur demande à présent à être impliqué et reconnu de manière équivalente aux autres partenaires sociaux dans chaque lieu de concertation, notamment le Groupe des 10. Notons par ailleurs que le poids de l'Unisoc au sein du Conseil National du Travail est inférieur à sa représentativité en termes de nombre total d'emplois dans le secteur privé, ce qui n'est pas acceptable.

Monsieur Jaminé, le secteur à profit social est-il, selon vous, suffisamment financé ? Quelles attentes devraient être rencontrées pour améliorer la situation ?

Les entreprises à profit social ne sont pas suffisamment financées. Par ailleurs, les financements actuels ne sont pas assez stables. Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, respecter ses obligations légales et garantir efficacement la continuité de ses services, le secteur à profit social demande des financements publics suffisants et pérennes.

En contrepartie, il s'engage à exercer, comme il le fait déjà au demeurant, une bonne gouvernance reposant sur une gestion saine et transparente de l'argent public dans le respect du principe de simplification administrative. En d'autres termes, la consolidation des financements du secteur ne doit pas coïncider avec une complexification administrative, qui empêche les entreprises à profit social de se concentrer sur leurs missions d'intérêt général.

Monsieur Cheniaux, l'emploi et la formation sont des enjeux cruciaux dans notre société en général et pour le secteur à profit social en particulier. Quelles mesures devraient être prises à ce niveau ?

Le secteur œuvre à développer et améliorer son offre de services. Nous demandons que les pouvoirs publics investissent dans le renforcement de l'attractivité des métiers, une politique ambitieuse de formation garantissant un niveau de qualification adéquat, un volume de diplômés suffisant et un bon encadrement des membres du personnel.

En particulier, le secteur à profit social demande :

- › la création d'emplois de qualité dans les politiques fonctionnelles ;
- › une formation initiale et continue en phase avec la réalité de terrain ;
- › un module de sensibilisation au secteur dans chaque cursus de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- › un meilleur accompagnement et financement pour les stages et la formation en alternance ;
- › l'élargissement des réductions groupes-cibles travailleurs âgés au secteur à profit social.

“ Le secteur à profit social demande des financements publics suffisants et pérennes sans complexification administrative.”

Monsieur Jaminé, une notion qui prend de plus en plus d'ampleur tant dans le débat public que dans diverses réglementations est celle d'entrepreneuriat social. Pourriez-vous en dire un mot et proposer des mesures pour renforcer cette forme d'entrepreneuriat ainsi que l'innovation ?

Le secteur à profit social est force de propositions innovantes dans la recherche de solutions nouvelles aux besoins et problématiques sociétaux. Les entreprises à profit social font, à cet égard, preuve d'une grande créativité. Il reste qu'elles ont besoin d'être soutenues dans cette voie.

C'est pourquoi le secteur demande un environnement propice pour reconnaître et stimuler l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la recherche dans le secteur, ce qui se traduirait notamment par les deux mesures suivantes :

- › l'élargissement du périmètre des mesures liées à l'expansion économique des entreprises au secteur à profit social ;
- › l'élaboration et mise à disposition d'outils incitatifs (sensibilisation, formation, accompagnement, financement).



Monsieur Cheniaux, le secteur à profit social doit satisfaire à des exigences légales et administratives exponentielles (multiplication des rapports, registre UBO récemment, etc.), et ce dans un cadre d'agrément pas toujours stable. Que faire pour remédier à ces difficultés ?

Le secteur a besoin d'une stabilité législative et administrative qui lui permette de développer ses actions de manière plus efficace à moyen et à long termes et de se consacrer à ses missions sociales. C'est pourquoi il demande :

- › un cadre juridique et fiscal clair et lisible qui garantisse la finalité sociale du secteur ;
- › des agréments à durée indéterminée en justifiant toute exception à cette règle ;
- › l'application des principes de confiance et "Once Only" dans les processus administratifs.

“ Le secteur à profit social a besoin d'une stabilité législative et administrative.”

Monsieur Jaminé, la question de la qualité des services pose aussi celle de la qualité des infrastructures au sein desquelles ces services sont offerts. Quels sont les défis qui nous attendent à cet égard ?

Les entreprises à profit social sont des lieux de travail mais aussi des lieux de vie qui accueillent et accompagnent de multiples bénéficiaires. Cette réalité accentue les questions énergétiques et de confort des infrastructures. Le secteur demande de développer des mécanismes de financement et des initiatives permettant d'investir dans la rénovation, la performance énergétique, la mise aux normes et l'adaptation de leurs infrastructures. Objectif : des services de qualité dans un cadre qui la rend possible !

PARTIE 3

Zoom sur quelques dossiers

TVA • SEMESTRE EUROPÉEN • TTIP • SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX • INDEX • COEFFICIENT DE RÉÉVALUATION • INNOVATION • STATISTIQUES DU TRAVAIL SPF ETCS • DIAGNOSTIC FÉDÉRAL DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • INTERVENTION DES EMPLOYEURS DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL • BUDGET MOBILITÉ • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL • CP 337 • RÉFORME DE LA LOI DE 1996 • RAPPORT TECHNIQUE CCE • FORMATION • RGPD • TRAVAIL FAISABLE • NON-DISCRIMINATION ET DIVERSITÉ • PENSIONS - COMITÉ NATIONAL DES PENSIONS • ACTIONS SYNDICALES - GENTLEMEN'S AGREEMENT ET PRÉAVIS DE GRÈVE • MESURES SECTORIELLES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS JEUNES ET ÂGÉS • STATUT UNIQUE - DÉLAIS DE PRÉAVIS ET PÉRIODE D'ESSAI • TEMPS DE TRAVAIL : LIMITE INTERNE - TRAVAIL À TEMPS PARTIEL - ANNUALISATION - HEURES SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES • DISPONIBILITÉ - NOUVELLES RÈGLES • RECLASSEMENT PROFESSIONNEL • TRAVAIL ASSOCIATIF • RÉDUCTION DES COTISATIONS PATRONALES : TAX SHIFT - MARIBEL SOCIAL • LOIS FOURRE-TOUT • E-GOVERNMENT : DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE DES RISQUES SOCIAUX (DRS) - C4 ÉLECTRONIQUE • SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES • AIP • TITRES-REPAS ÉLECTRONIQUES • ACCORD DE GOUVERNEMENT MICHEL : APPLICATION • ULTIMATE BENEFICIAL OWNER • GROUPES À RISQUE - DÉFINITION - COMPTE RENDU - PROLONGATION DES EFFORTS • COMMISSION PARITAIRE COMPÉTENTE, CP 337 : COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE NON MARCHAND • RCC • BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL - SERVICES EXTERNES POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL - STRATÉGIE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL 2014-2020 - • RISQUES PSYCHOSOCIAUX / HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL - RETOUR AU TRAVAIL - FRÉQUENCE DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE • TRAVAIL FAISABLE • TRAVAIL DES ÉTUDIANTS : DÉFINITION • CONCERTATION SECTORIELLE - SIMPLIFICATION DU PAYSAGE PARITAIRE • FAUX INDÉPENDANTS • GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS • PENSIONS COMPLÉMENTAIRES • CODE PÉNAL SOCIAL • ÉLECTIONS SOCIALES • CONGÉS • MARCHÉS PUBLICS • RAPPORT SALARIAL • AIDANTS PROCHES • SERVICE CITOYEN • CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ • ARTISTES • RMMMG

Réforme des sociétés et des associations

La réforme des sociétés et des associations, entamée depuis plusieurs années par Koen Geens, ministre de la Justice, avait déjà fortement marqué les travaux de l'Unisoc en 2017. L'année 2018 a vu la poursuite du processus législatif de codification des associations et des sociétés.

Les enjeux élevés pour le secteur à profit social ont justifié un suivi actif et permanent de la réforme par l'Unisoc, et ce sur plusieurs fronts.

D'une part, en maintenant le dialogue entamé en 2017 avec la cellule stratégique du ministre de la Justice. Concertation qui avait déjà permis d'obtenir des avancées importantes pour le secteur associatif dans le projet de Code des sociétés et des associations.

D'autre part, en participant à plusieurs présentations sur les enjeux de la réforme afin d'attirer l'attention des différents acteurs et partis politiques, de la commission parlementaire chargée du dossier et du monde associatif sur les impacts potentiels de la réforme en cours.

L'adoption du troisième volet de la réforme, à savoir le Code des sociétés et des associations, prévue en 2018 également, n'a pas abouti en raison de la chute du gouvernement fédéral. Quant à la question d'une adoption en 2019, elle reste posée. Quoi qu'il en soit, l'Unisoc continue à suivre ce dossier de près.



Travail semi-agoral (ou associatif)

Les discussions enflammées de 2017 sur le projet de loi relatif au **travail associatif et aux services occasionnels entre citoyens** pouvant être exercés sans cotisations ou impôts jusqu'à 6.000 € par an se sont poursuivies jusqu'au vote de la loi du 18 juillet 2018 et de la loi réparatrice du 30 octobre 2018.

Bien qu'initié par les besoins de certains secteurs associatifs, le projet de loi a

fait naître une crainte élevée dans de nombreux secteurs à profit social, entre autres en raison d'une liste d'activités autorisées bien trop large.

L'Unisoc a donc continué à faire entendre sa voix à de multiples occasions en 2018 pour s'opposer à la réforme et, à titre subsidiaire, pour obtenir la législation la moins défavorable au secteur à profit social.

Pensions – Métiers pénibles

Les partenaires sociaux n'ayant pas réussi à conclure d'accord en 2017, les travaux relatifs aux métiers pénibles au Comité National des Pensions ont pris fin début 2018. Le ministre des Pensions a donc repris la main et rédigé un avant-projet de loi définissant le régime applicable aux métiers pénibles dans la fonction publique et dans le secteur privé. Le Conseil National du Travail a été invité par le gouvernement fédéral, en juin 2018, à remettre une liste de métiers pouvant être qualifiés de pénibles dans le secteur privé sur la base des critères de pénibilité définis dans l'avant-projet de loi.

L'Unisoc a maintenu une attention particulière au déroulement de ces travaux : d'une part en raison du vieillissement du personnel couplé à une pénurie de main

d'œuvre, d'autre part en raison de la présence de nombreux métiers usants d'un point de vue physique et psychologique. Par ailleurs, une attention spécifique à la situation des travailleurs handicapés a été demandée par plusieurs de ses membres.

Au cours de ces débats, l'Unisoc a toujours demandé un débat non seulement sur les fins de carrière, mais aussi sur les carrières. C'est que le travail ne doit pas être faisable uniquement à la fin, mais tout au long de la carrière.

À l'automne 2018, le Conseil National du Travail a, après bien des débats, rendu un avis négatif. Par la suite, le gouvernement fédéral a nommé deux conciliateurs qui ont interpellé individuellement tous les partenaires sociaux, **y compris pour la**

première fois l'Unisoc, ce qui a conduit à la production d'un "rapport pour le gouvernement". À noter que ce processus n'a pas abouti à des décisions concrètes en raison de la chute du gouvernement fédéral.

“ Le travail doit être faisable tout au long de la carrière, pas uniquement à la fin.”

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le moins que l'on puisse dire est que le RGPD a fait la une en 2018 ! De ce fait, tout au long du premier semestre 2018, l'Unisoc a accompagné les entreprises à profit social dans la mise en œuvre de leurs nouvelles obligations en matière de protection des données à caractère personnel de manière à ce qu'elles soient prêtes lors de l'entrée en vigueur du RGPD (25 mai 2018).

Le rôle informatif joué par l'Unisoc s'est illustré sur plusieurs plans : la mise en place d'un groupe de travail ad hoc, la rédaction de plusieurs documents types mis à disposition sur son site internet et surtout l'organisation de deux sessions d'information en présence de plus de 160 participants.

“ RGPD around the clock!”



Diversité et non-discrimination

Le plan d'action patronal pour la diversité en entreprise a été effectivement lancé début 2018. Par le biais de ce plan d'action, l'ensemble des organisations d'employeurs interprofessionnelles ont décidé d'unir leurs forces pour faire prendre conscience aux entreprises de la plus-value de la diversité.

L'Unisoc a joué un rôle actif dans ce cadre. Une page spéciale a été créée sur son site internet afin de recenser les bonnes pratiques relevées sur le terrain. Plusieurs entreprises à profit social ont ainsi été mises en avant : le CHU Brugmann, KOCA et les CAW Antwerpen et Oost-Vlaanderen. Une toolbox reprenant une série de liens destinés à aider les entreprises à trouver leur chemin dans cette matière complexe

a également été créée sur cette page internet.

L'Unisoc a par ailleurs participé activement aux travaux en vue d'une brochure des partenaires sociaux destinée à promouvoir l'embauche non discriminatoire et axée sur la diversité. En outre, l'Unisoc a participé à une série de rencontres destinées à intensifier et à améliorer le dialogue entre les employeurs et les organismes liés à la diversité et à la non-discrimination (Unia, Institut d'égalité femmes-hommes).

Enfin, l'Unisoc a repris sa participation aux travaux de la Commission EVA (chargée d'évaluer les lois anti-discrimination) mise en place par la secrétaire d'État à l'Égalité des chances. La première phase des



travaux de cette commission a pris fin début 2017 avec la remise d'un rapport intermédiaire identifiant les actions à prendre en priorité à la Chambre des représentants. Les travaux relatifs au rapport définitif ont commencé en 2018 et s'étaleront sur plusieurs années.

Bien-être au travail

Ce fut à nouveau une année chargée sur le thème du bien-être au travail.

Un important défi sociétal qui lui est associé est la problématique du burn-out. Nous devons malheureusement constater que cette affection concerne de plus en plus de monde. C'est pourquoi différents acteurs (organisations d'employeurs, syndicats et pouvoirs publics) se sont réunis pour aborder cette problématique et agir. Concrètement, deux initiatives importantes ont été prises en 2018.

La première, issue du Conseil National du Travail, a été élaborée avec l'Unisoc. Le ministre de l'Emploi Kris Peeters a prévu des moyens pour démarrer des projets pilotes en vue d'inciter les entreprises

et les secteurs à mettre en place des initiatives de prévention du burn-out. Un total de 500.000 € par an est mis à disposition à cet effet. Notamment grâce à l'investissement de l'Unisoc, la moitié de ces moyens a été injectée dans le secteur à profit social en 2018.

Le ministre des Affaires sociales a par ailleurs lancé un projet consacré au burn-out, qui s'adresse spécifiquement au secteur bancaire et au secteur hospitalier. Le but de ces projets est d'aider les travailleurs à haut risque de burn-out, ou présentant déjà des signaux de burn-out, par le biais d'un parcours d'accompagnement.

Un autre thème pour les partenaires sociaux a été la fréquence de la surveillance

médicale. Les chiffres démontrent qu'il y a de moins en moins de médecins du travail, de sorte que les services externes de prévention éprouvent des difficultés à bien réaliser leur mission. Aussi a-t-on réalisé une évaluation de toutes les formes de surveillance médicale, en s'interrogeant sur l'expertise nécessaire à cette fin (médecin, ergonomiste infirmier, etc.) et sur la fréquence nécessaire.

Enfin, les partenaires sociaux se sont aussi attachés à étudier l'impact de l'augmentation des tarifs depuis 2016 pour les prestations des services externes de prévention et les services prestés en contrepartie de ce montant forfaitaire.

Budget mobilité

Les travaux et les discussions au sujet du budget mobilité se sont poursuivies en 2018. L'objectif de ces mesures est de diminuer le nombre de voitures de société et de promouvoir d'autres types de mobilité durable. Ce dossier est important pour les secteurs à profit social qui sont également touchés par les problèmes liés à la mobilité. L'Unisoc a aussi toujours essayé de veiller à l'impact de ces mesures sur les budgets de la sécurité sociale.

Après les propositions et les démarches répétées des partenaires sociaux ainsi que plusieurs années de débats politiques, un projet de loi instaurant un budget mobilité est déposé à la Chambre des

représentants le 3 décembre. Grâce au travail de l'Unisoc, le projet de loi prévoit des garde-fous et des critères d'octroi limitatifs qui ont pour but de veiller à l'équilibre du budget de la sécurité sociale.

L'Unisoc est donc satisfaite que le projet de loi réponde aux soucis du secteur à profit social, tant dans sa capacité

de prestataire de services que dans sa capacité d'employeur, en contribuant à promouvoir une mobilité durable et intermodale sans occasionner d'impact négatif pour les employeurs, les travailleurs ou la sécurité sociale.



Conclusion

De nombreux dossiers qui influencent le fonctionnement des organisations à profit social ont passé la revue en 2018. Certains influent sur le cœur même des services de nos secteurs.

La nouvelle réglementation en matière de travail associatif est une mesure qui a des répercussions directes sur les services des secteurs à profit social. Nos secteurs se portent garants d'une prestation de services de qualité, accessibles à tous et qui répondent à un besoin sociétal. Le travail associatif et l'économie collaborative électronique sapent la prestation de services de nos secteurs et sont, en outre, une source de concurrence déloyale. Nous continuerons certainement à suivre cette thématique à l'avenir.

Nous avons également suivi de près les travaux accompagnant le projet de Code

des sociétés et des associations. Il s'agit là d'une réglementation qui touche les ASBL dans leur essence même ; la loi sur les ASBL devant être abolie et remplacée par un nouveau Code. Le suivi de ce dossier par l'Unisoc revêt une importance toute particulière pour délivrer le message du non marchand aux dirigeants politiques et limiter l'impact de la nouvelle réglementation sur les associations.

En 2019, nous continuerons à œuvrer, en collaboration avec nos fédérations membres, pour un cadre propice au développement des organisations à profit social et de leurs missions fondamentales : offrir des services sociétaux de qualité, universels et accessibles à tous.



PARTIE 4

Formations et sessions d'information en 2018



RGPD – Vos nouvelles obligations en tant qu'employeur à profit social – Février et juin 2018

Présentations : Willem De Beuckelaere et Caroline De Geest (Commission vie privée), Philippe Laurent (MVVP), Jean-Marc Van Gyseghem (Unamur) et Philippe Costard (DPO Santhéa)

Grâce aux deux sessions d'information organisées en février et en juin 2018, l'Unisoc a pu aider les employeurs à profit social à faire le point sur leurs nouvelles obligations en matière de traitement des données à caractère personnel : quelles sont les nouveautés introduites par le RGPD ? Comment traiter les données RH du personnel ? Et les données des patients, clients, fournisseurs ? Qu'est-ce qu'un DPO ? Qu'est-ce qu'un registre des traitements ?

Toutes ces questions ont été traitées par des spécialistes en la matière, en ce compris les représentants de la Commission vie privée. L'Unisoc a également pu fournir et expliquer une série de documents types aux participants afin de les aider à concrétiser la mise en œuvre du RGPD dans leurs entreprises.

“RGPD - Concrètement.”

PARTIE 5

Membres
et collaborateurs

Membres et collaborateurs

Nos 45 membres et leurs représentants auprès de l'Unisoc

FSMI de Vie Féminine

Rue de la Poste 111, 1030 Bruxelles
Tél : 02/227.13.00
Fax : 02/223.04.42
e-mail : fsmi@viefeminine.be
www.viefeminine.be
AG : A. Teheux

Santhea

Siège social
Rue de Pinson 36, 1070 Bruxelles
Tél : 02/210 42 70
Fax : 02/511 04 54
www.santhea.be
AG : J-C. Praet, V. Victoor, M. Duckers,
M. Xhrouet
CA : J-C. Praet, M. Xhrouet

Croix Rouge de Belgique, Communauté francophone

Rue de Stalle 96, 1180 Bruxelles
Tél : 02/371.31.11
Fax : 02/371.32.11
e-mail : info@redcross-fr.be
www.croixrouge.be
AG : M. Vandenbrouck

Fédération des Centrales

de Services à Domicile (FCSD)
Place St. Jean 1-2, 1000 Bruxelles
Tél : 02/515.02.08
Fax : 02/511.91.30
e-mail : csd@mutsoc.be
www.fcscd.be
AG : M. Degodenne | CA: M. Degodenne

Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif e Socio-Culturel (CESSOC)

Rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles
Tél : 02/512.03.58
Fax : 02/511.19.99
e-mail : secretariat@cessoc.be
www.cessoc.be
AG : P. Malaise, J. Houssa, N. Crama
CA : P. Malaise
Bureau : P. Malaise

GIBBIS (Bruxelles Institutions de Santé - Gezondheidsinstellingen Brussel)

(fusie CBI en VPZB)
Herrmann-Debrouxlaan 40-42
1160 Brussel
Avenue Herrmann-Debroux 40-42
1160 Bruxelles
Tél : 02/669.41.00
Fax : 02/644.01.09
e-mail : gibbis@gibbis.be
www.gibbis.be
AG : A. Debouny, M. Gobert, C. Dejaer

Entente Wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA)

Route de Philippeville 196
6010 Couillet
Tél : 071/29.89.20
Fax : 071/47.40.87
e-mail : info@eweta.be
www.eweta.be
AG : S. Emmanuelidis, S. Angelozzi
CA : S. Emmanuelidis
Bureau : S. Emmanuelidis

🌀 **Socioculturele
werkgeversfederatie (Sociare)**
Galerie Ravenstein 28/3, 1000 Brussel
Tél : 02/503.18.11
Fax : 02/514.57.36
e-mail : info@sociare.be
www.sociare.be
AG : M. Gerard, V. Huwé, E. Debruyne
CA : V. Huwé

🌀 **Fédération de l'Aide et
des Soins à Domicile (FASD)**
Avenue Ad. Lacomblé 69/71
1030 Bruxelles
Tél : 02/735.24.24
Fax : 02/735.85.86
e-mail : secretariat@fasd.be
www.fasd.be
AG : B. Many | CA: B. Many

🌀 **Fédération wallonne de services
d'aide à domicile (FEDOM)**
Rue de la Tour 10, 5380 Noville-les-Bois
Tél : 081/31.27.26
Fax : 081/31.27.81
e-mail : secretariat@fedom.be
www.fedom.be
AG : F. Delmotte | CA : F. Delmotte

🌀 **Fédération des Initiatives
d'Action Sociale (FIAS)**
Chaussée de Boondael 6
1050 Bruxelles, boîte 14
Tél : 02/640.44.07
Fax : 02/648.08.65
e-mail : info@acfi.be
www.acfi.be
AG : H. Bakkali

🌀 **UNESSA (Union En Soins de Santé)**
Chaussée de Marche 604, 5101 Erpent
Tél : 081/32.76.60
Fax : 081/32.76.76
e-mail : info@unessa.be
www.unessa.be
AG : P. Smiets, S. Mercier,
F. Pitz, S. Marq
CA : P. Smiets

🌀 **Fédération des Institutions
Médico-Sociales (FIMS)**
Rue Belliard 23A 1040 Bruxelles
Tél : 02/230.30.27
Fax : 02/280.31.04
e-mail : fims.asbl@skynet.be
www.fims-asbl.be
AG: I. Gaspard | CA : I. Gaspard

🌀 **Fédération des Institutions et
Services spécialisés dans l'Aide aux
Adultes et aux Jeunes (FISSAAJ)**
Chaussée de Boondael 6, 1050 Bruxelles
Tél : 02/648.69.16
Fax : 02/648.83.40
e-mail : fissaaj@fissaaj.be
www.fissaaj.be
AG : D. Thérasse, P. Veys

🌀 **Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale (GASMAES)**
Rue Eugene Copette 6-8, 5020 Champion
Tél : 081/40.33.78
Fax : 081/40.35.71
e-mail : info@gasmaes.be
www.gasmaes.be
AG : I. Goos

🌀 **Medisch-Sociale sector in dialoog (MID)**
Haachtsesteenweg 579, 1031 Brussel
Tél : 02/246.49.49
Fax : 02/246.49.55
e-mail : mid@cm.be
www.mid.be
AG : J. Coenen | CA : J. Coenen

🌀 **Vlaamse Christelijke Mutualiteiten**
Haachtsesteenweg 579 BP40
1031 Brussel
Tél : 02/246.41.11
Fax : 02/246.48.21
www.cm.be
AG : A. Florquin
CA : A. Florquin

🌀 **Landsbond van de Liberale Mutualiteiten**
Livornostraat 25, 1050 Brussel
Tél : 02/542.86.00
Fax : 02/542.86.99
e-mail : info@mut400.be
www.mut400.be
AG : P. Christiaens

🌀 **Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)**
Rue Saint-Jean 32-38, 1000 Bruxelles
Tél : 02/515.02.11
Fax : 02/515.02.07
e-mail : unms@mutsoc.be
www.mutsoc.be
AG : F. Hennaut | CA : F. Hennaut

🌀 **Wit-Gele Kruis Vlaanderen (WGKV)**
Frontispiesstraat 8 bus 1.2, 1000 Brussel
Tél : 02/739.35.11
Fax : 02/739.35.99
e-mail : wgk@vlaanderen.wgk.be
www.witgelekruis.be
AG : H. Van Gansbeke,
CA : H. Lemmens

🌀 **Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)**
Avenue E. Mounier 100, 1200 Bruxelles
Tél : 02/256.70.11
Fax : 02/256.70.12
e-mail : segec@segec.be
www.enseignement.catholique.be
AG: S. Vanoirbeck | CA : S. Vanoirbeck

🌀 **Socialistische Vereniging voor Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen (SOVERVLAGE)**
Sint-Jansstraat 32-38, 1000 Brussel
Tél : 02/515.03.17
Fax : 02/515.03.08
www.socmut.be
AG : J. Hespel | CA: J. Hespel

🌀 **Solidariteit voor het Gezin**
Tramstraat 61, 9052 Gent
Tél : 09/264.18.11
Fax : 09/264.18.52
e-mail : info@svhg.be
www.svhg.be
AG : E. Devriendt | CA: E. Devriendt

-  **SOM, de federatie van Sociale Ondernemingen**
 Potvlietlaan 4, 2600 Berchem
 Tél : 03/366.02.53
 Fax : 03/366.49.97
 e-mail : info@som.be
 www.som.be
 AG : L. Jaminé, A. Cautaerts, I. De Kelver
 CA : L. Jaminé
 Bureau : L. Jaminé
 (vice-président ad interim)
-  **Vlaams Welzijnsverbond**
 Guimardstraat 1, 1040 Brussel
 Tél : 02/511.44.70
 Fax : 02/513.85.14
 e-mail : post@vlaamswelzijnsverbond.be
 www.vlaamswelzijnsverbond.be
 AG : M. de Roo, V. Degrande,
 J. Renders, H. Delaruelle
 CA : M. de Roo
-  **Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap (VVDG)**
 Koningstraat 294, 1210 Brussel
 Tél : 02/227.40.71
 Fax : 02/227.40.39
 e-mail : info@vvdg.be
 www.vvdg.be
 AG : S. Berteloot, A. Demeulemeester,
 M. Ruys, M. Lampaert.
 CA : S. Berteloot
-  **Katholiek Onderwijs Vlaanderen**
 Guimardstraat 1, 1040 Brussel
 Tél : 02/507.06.11
 Fax : 02/513.36.45
 e-mail : secretariaat@katholiek-onderwijs.vlaanderen
 www.katholiekonderwijs.vlaanderen
 AG : D. Vanstappen | CA : D. Vanstappen
-  **Groep Maatwerk**
 Goossensvest 34, 3300 Tienen
 Tél : 016/82.76.40
 Fax : 016/82.76.39
 e-mail : info@groepmaatwerk.be
 www.groepmaatwerk.be
 AG : F. Devisch | CA : F. Devisch
-  **Fédération des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)**
 Rue des Champs Elysées 13
 1050 Bruxelles
 Tél : 02/513.62.25
 Fax : 02/513.62.25
 e-mail : ama@ama.be
 www.ama.be
 AG : C. Vanhessen
-  **Association des Pouvoirs Organiseurs de Services de Santé Mentale (APOSSM)**
 Rue Henri Lemaître 78, 5000 Namur
 e-mail : apossm@gmail.com
 AG : D. Theys
-  **Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)**
 Quai au bois de construction 9
 1000 Bruxelles
 Tél : 02/210.42.83
 Fax : 02/210.42.84
 e-mail : contact@fileasbl.be
 AG : F. Frippiat | CA : F. Frippiat
-  **Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH)**
 Rue de Neufvilles 455, 7063 Soignies
 Tél : 067/33.44.22
 e-mail : lnh@skynet.be
 www.lnh-asbl.be
 AG : V. Stevens
-  **Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE)**
 Rue Fernand Séverin, 46, 1030 Bruxelles
 e-mail : secretariatfipe@gmail.com
 www.lafipe.be
 AG : C. Dal Cero

🌀 **Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)**
Avenue Jupiter 180, 1190 Bruxelles
Tél : 02/527.37.92
Fax : 02/527.37.91
e-mail : secretariat@felsi.eu
www.felsi.eu
AG : V. Leonet

🌀 **Rode Kruis Vlaanderen**
Motstraat 40, 2800 Mechelen
Tél : 015/44.33.22
Fax : 015/44.33.11
e-mail : info@rodekruis.be
www.rodekruis.be
AG : P. Catry | CA : P. Catry

🌀 **Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes**
Chaussée de Haecht 579 BP40
1031 Bruxelles
Tél : 02/246.41.11
Fax : 02/246.48.21
www.mc.be
AG : F. Possemiers | CA : F. Possemiers

🌀 **Nationaal Verbond van Vlaamse Socialistische Ziekenfondsen**
Brouckèretoren, Anspachlaan1
1000 Brussel
Tél : 02/515.05.13
Fax : 02/515.05.08
www.socmut.be
AG : S. Meerschaut | CA : S. Meerschaut


🌀 **Zorgnet-Icuro**
Guimardstraat 1, 1040 Brussel
Tél : 02/511.80.08
Fax : 02/513.52.69
e-mail : post@zorgnetvlaanderen.be
www.zorgnetvlaanderen.be
AG : M. Cloet, S. Slangen, E. Wauters,
V. Van Roey,
CA : M. Cloet, V. Van Roey, D. Verschueren
Bureau: V. Van Roey

🌀 **Union Nationale des Mutualités Libres - Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfondsen (MLOZ)**
Route de Lennik 788 A, 1070 Bruxelles
Lenniksebaan 788 A, 1070 Brussel
Tél : 02/778.92.11
Fax : 02/778.94.00
e-mail : info@mloz.be
www.mloz.be
AG : C. Deneyer | CA : C. Deneyer

🌀 **Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen - Union nationale des Mutualités Neutres**
Charleroisesteenweg 145, 1060 Brussel
Chss de Charleroi 145, 1060 Bruxelles
Tél : 02/538.83.00
Fax : 02/538.50.18
e-mail : info@lnz.be
info@unmn.be
www.neutrale-ziekenfondsen.be
www.mutualites-neutres.be
AG : Ph. Mayne

🌀 **ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der DG (AnikoS)**
Gospertstraße 24, 4700 Eupen
Tél : 087/87.07.97
e-mail : info@anikos.be
www.anikos.be
AG : C. Ponkalo | CA : C. Ponkalo

🌀 **Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP)**
Rue Fernand Bernier 15, 1060, Bruxelles
Tél : 02/543.19.31
Fax : 02/262.47.02
e-mail : info@febrap.be
www.febrap.be
AG : M. Dedobbeleer

 **Fédérations des Associations Sociales et de Santé (FASS)**

Rue Gheude 49 1070 Bruxelles

Tél : 0475/58.26.10

Fax : 02/223.37.75

e-mail : info@fass.be

www.fass.be

AG : B. Nicaise

 **Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE)**

Avenue de Stalingrad 54, 1000 Bruxelles

Tél : 02/513.17.24

Fax : 02/503.45.60

e-mail : federation@ance.be

www.ance.be

AG : M. Dupont | CA : M. Dupont

 **Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels (CODEF)**

Rue de l'Institut, 30, 4670 BLEGNY

Tél : 04/362.52.25

Fax : 04/362.52.25

e-mail : codef@codef.be

www.codef.be

AG : R-M. Arrendondas

Administrateurs indépendants

A. Cheniaux (Président)

J. Peers (vice-président)

Tous deux représentés au CA et au Bureau

P. Debucquois

J-P Van Baelen

Tous deux représentés au CA

La gestion de l'Unisoc

Tous les membres de l'Unisoc sont représentés à l'assemblée générale.

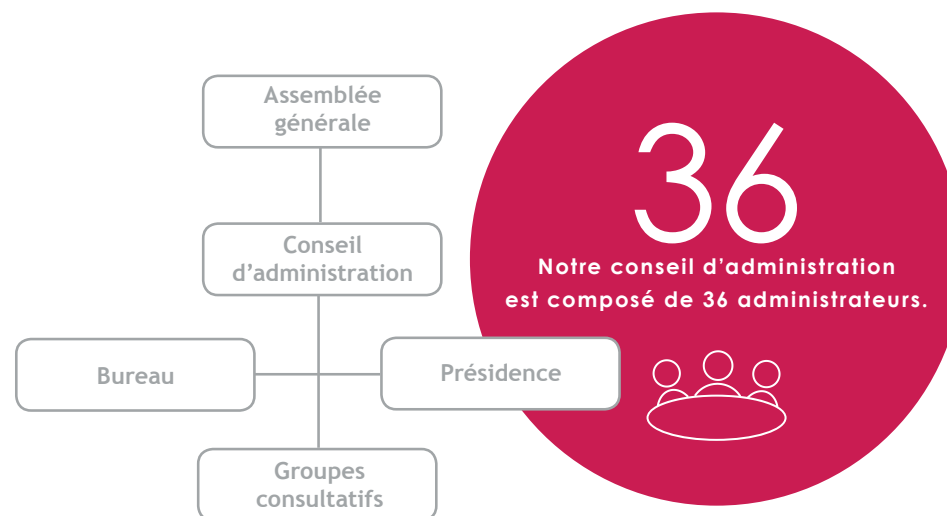
L'assemblée générale élit le **conseil d'administration**. Le conseil est une représentation des membres, exception faite des administrateurs indépendants. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Unisoc et la représente vis-à-vis des tiers.

Le conseil d'administration élit un **bureau**, chargé de la préparation de la gestion financière de l'Unisoc et de l'évaluation des demandes d'affiliation.

La **présidence** : le président préside les différents organes de l'association et, avec le vice-président, veille à leur bon fonctionnement. Tous deux sont chargés de la surveillance et de l'assistance de la personne chargée de la gestion journalière. Le président et le vice-président ont également des responsabilités spécifiques en matière de représentation et de communication externe de l'Unisoc.

Pour connaître les enjeux des secteurs, il est important que l'Unisoc puisse faire activement appel à ses membres, ainsi qu'à leur expertise et vision pour une meilleure défense de leurs intérêts au niveau intersectoriel.

Ainsi, les **groupes consultatifs thématiques** auxquels participent les conseillers/techniciens des fédérations membres, constituent



un pilier important d'échange d'informations et de création de synergies quant aux dossiers traités dans la concertation interprofessionnelle et au sein des différentes commissions paritaires sectorielles. D'une part les groupes consultatifs préparent les positions interprofessionnelles pour le conseil d'administration. D'autre part, ils offrent une plateforme d'échange quant aux positions qu'ils défendent dans leurs commissions paritaires respectives, renforçant ainsi leur position dans la concertation sectorielle. Pour le moment, l'Unisoc dispose de deux groupes consultatifs permanents : le groupe consultatif droit social et le groupe consultatif CP 337. À cela s'ajoutent des groupes consultatifs ad hoc selon l'actualité.

Nos collaborateurs



Michaël De Gols
Directeur depuis avril 2019
Conseiller juridique (jusqu'en avril 2019)
Tél : 02/205.00.48 | e-mail : m.degols@unisoc.be



Cathy De Vel
Collaboratrice gestion & projets
Tél : 02/739.10.75
e-mail : c.devel@unisoc.be



Emilien Leurquin
Conseiller économique (depuis mars 2018)
Tél : 02/205.00.44
e-mail : e.leurquin@unisoc.be



Mehmet Saygin
Conseiller juridique (depuis novembre 2018)
Tél : 02/739.10.76
e-mail : m.saygin@unisoc.be



Peter Van den Broeck
Assistant administratif
Tél : 02/739.10.72
e-mail : p.vandenbroeck@unisoc.be



Laurent Vander Elst
Conseiller juridique
(jusqu'en août 2018)



Erik Van Laer
Directeur général
(jusqu'en janvier 2019)



unisoc

Rue Colonel Bourg 122 - 1140 Bruxelles

Tél. +32 2 739 10 72

info@unisoc.be - www.unisoc.be